

Résidence Marie-Rose

Rappel des mesures à respecter

Zone en isolement- éclosion

Dernière mise à jour : 24 février 21



Proches aidants



***Les visiteurs** ne sont pas permis au sein de la résidence et sur le terrain extérieur. Seules les **personnes proches aidantes** qui apportent une aide ou un soutien significatif (PPA) sont **autorisées**.

- Un **maximum de 1 personne** proche aidante est permis à la fois pour un maximum de 1 personne par période de 24 heures.
- Un **registre** doit être obligatoirement signé par les proches aidants à leurs arrivées, afin de pouvoir faciliter la recherche de contacts.
- Les personnes proches aidantes doivent obligatoirement porter **l'équipement de protection individuel complet**
- **L'accès aux espaces communs** est interdit.
- Il est **interdit de manger dans l'unité locative** d'un résident



SORTIES DES RÉSIDENTS

- Les sorties (**les marches et les sorties sur le terrain**) sont **interdites** sauf avec l'autorisation de l'équipe PCI.
- **Le congé temporaire dans la communauté** (plus de 24 heures) n'est pas autorisé.
- **Sorties extérieures pour les résidents**
Nous vous rappelons l'interdiction des sorties non essentielles extérieures pour les résidents en isolement.

Nous sollicitons la participation de tous les résidents et des membres de la famille. Nous vous encourageons à favoriser le maintien du lien social par des moyens alternatifs.



À L'INTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE :

- Les résidents doivent demeurer **dans leur unité locative**.
- Une surveillance des symptômes se fait quotidiennement.
- Les repas en salle à manger sont suspendus, le **service aux chambres** est de vigueur.
- Les **salles communes sont fermées**.
- **Les services privés** offerts dans les murs (ex. salon de coiffure, soins des pieds) ne **sont pas permis**.
- **La buanderie** par la famille à l'externe est interdite.
- **Les livraisons de colis sont autorisées** avec dépôt à l'accueil, une désinfection sécuritaire sera réalisée par notre équipe.

Les mesures proposées par notre organisation tiennent compte de la situation épidémiologique qui prévaut au Québec et des recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ces mesures peuvent changer selon l'état de la situation.